

CHARTES DE PRINCIPES, DÉCLARATION DU QUÉBEC, POLITIQUE D'ÉGALITÉ

Introduction

Tout au long de son histoire, l'AQOCI a reconnu la nécessité d'inscrire ses orientations et ses actions dans une vision cohérente et solidaire. Pour ce faire, elle a élaboré, a-travers des processus de consultation parfois ardu, deux Chartes de principes, une Déclaration du Québec et une Politique d'égalité entre les femmes et les hommes qui inspirent sa mission et ses interventions.

1987: Charte de principes pour un développement solidaire

Lors de son assemblée générale en juin, l'AQOCI adopte la [Charte de principes pour un développement solidaire](#). Cette Charte se veut l'expression d'une vision commune du développement international et des perspectives d'action vers lesquelles s'orientent les organismes de coopération.

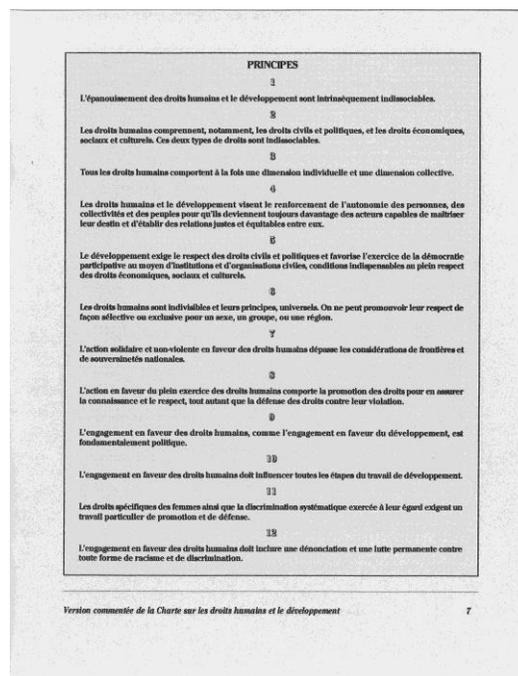


Source photo : Rapport annuel 1987-88 de l'AQOCI. Adoption de la Charte de principes lors de l'AG de juin 1987.

1992: Charte de principes sur les droits humains et le développement

La [Charte de principes sur les droits humains et le développement](#) est le fruit d'une réflexion collective des

membres de l'AQOCI à laquelle ont été associés quelques-uns de leurs partenaires du Sud. Elle s'inscrit dans une démarche de l'Association pour se doter d'une politique d'intervention en matière de droits humains.



Résumé des principes. AQOCI. 1992.

Cette Charte, texte de référence et guide devant inspirer et éclairer les actions de développement des membres de l'Association, sera prise en compte dans leur travail de solidarité, conjointement avec leurs partenaires du Nord et du Sud.

2005-06: États généraux de la coopération et de la solidarité internationales au Québec

L'année est consacrée à la préparation de ces États généraux. L'AQOCI a d'abord produit une recherche intitulée *Tendances et perspectives de la coopération internationale depuis 1985*. Une série de consultations se déroule dans 10 régions du Québec au cours des mois de mai et juin 2006. Les membres de l'AQOCI consultent également leurs partenaires du Sud. Du 8 au 10 novembre, les États généraux réunissent plus de 250 délégué-e-s issu-e-s de divers secteurs engagés dans la coopération et la solidarité internationales.

2006: Adoption de la Déclaration du Québec

A l'occasion des États généraux, les participant-e-s, dont de nombreux membres de l'AQOCI, adoptent la [Déclaration du Québec - Responsables aussi du monde](#). Cette Déclaration entend exprimer une vision commune du développement et de la solidarité internationale, servir de base au plaidoyer auprès des autorités politiques, proposer des pistes d'action collective concrètes et constituer la réplique de la société civile du Québec aux conceptions de l'aide et du développement mises de l'avant dans la Déclaration de Paris, adoptée en mars 2005 par les gouvernements et par les membres de l'OCDE.

2013: Politique d'égalité entre les femmes et les hommes

L'adoption de la [Politique d'égalité entre les femmes et les hommes \(EFH\)](#) représente pour l'AQOCI l'expression d'une volonté politique renouvelée ; elle se veut un levier institutionnel pour l'AQOCI ainsi qu'un outil de dialogue avec ses membres et ses partenaires. En adoptant cette politique, l'AQOCI s'est donné les moyens d'institutionnaliser davantage l'égalité entre les femmes et les hommes dans ses structures et son fonctionnement interne, d'intégrer plus systématiquement l'EFH dans sa programmation et de mieux appuyer ses organisations membres pour qu'elles puissent contribuer à faire avancer les droits des femmes et des filles dans les pays du Sud.

